

Sources et méthodes

Enquête Vacances (dans le cadre du dispositif EPCV)

Depuis la fin des années soixante, l'Insee enquête de manière régulière sur le thème des vacances des [français](#). Différents modes d'interrogation sur la fréquence et l'organisation de leurs vacances ont été mis en oeuvre au cours du temps, généralement dans le cadre d'autres dispositifs d'enquêtes traitant de sujets plus larges (conditions de vie des ménages notamment).

L'enquête Vacances, plus particulièrement décrite ici, est celle mise en place depuis 1994 : elle consiste en une interrogation périodique (tous les cinq ans), dans le cadre de la « partie variable » du dispositif d'enquêtes permanentes des Conditions de vie des ménages (EPCV).

Ce dispositif d'enquêtes s'est achevé en 2006.

La méthodologie d'élaboration du dispositif EPCV dans son ensemble est par ailleurs décrite dans cette sous-rubrique « *Sources et méthodes* », à l'emplacement suivant : [Enquêtes permanentes des conditions de vie](#).

Objectifs de l'enquête Vacances

Depuis 1994, l'enquête Vacances s'inscrit dans le cadre du dispositif d'enquêtes permanentes des Conditions de vie des [ménages](#) (EPCV). Le dispositif EPCV inclut une partie variable réservée à une thématique particulière. L'enquête Vacances constitue une de ses parties variables.

L'objectif de l'enquête Vacances est de connaître et d'analyser la fréquence et l'organisation des vacances des [français](#). Elle permet avant tout d'évaluer le taux de départ en vacances des [résidents](#) en France métropolitaine sur une période référencée et de mettre en évidence les différences de comportements entre les ménages et les contraintes auxquelles ils sont confrontés.

L'enquête permet de recenser, été comme hiver, et pour chaque individu, les déplacements d'agrément. Elle contient par ailleurs de nombreux renseignements sur les types et durées de séjour, les destinations précises, les modes d'hébergement et de transport, et les motifs de non-départ en vacances. Elle aborde également le financement des vacances, les pratiques sportives ou les visites culturelles des individus, les [résidences secondaires](#) et équipements dont disposent les ménages.

L'enquête de 2004, si elle s'appuie largement sur la précédente (réalisée en 1999) pour assurer une cohérence en termes d'évolutions, apporte aussi des éléments nouveaux : elle s'intéresse à de nouvelles problématiques telles que les changements d'habitudes liés à la réduction du temps de travail (RTT), le financement des vacances, les résidences secondaires et équipements dont disposent les ménages.

Place de l'enquête Vacances de l'Insee dans le dispositif statistique

La principale source existant sur le même sujet est l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT) réalisée pour la direction du Tourisme ¹ par la TNS-Sofres. L'enquête SDT (mise en place dans les années 90) adopte une méthodologie assez différente d'EPCV. En effet, un panel de 20 000 personnes est suivi mensuellement. TNS-Sofres visite des ménages et, si le ménage rentre dans un quota à compléter, l'intègre au panel Métascope. C'est donc, à la différence de l'enquête Vacances, une méthode distincte de sondage qui est utilisée (sondages dits « empiriques », méthode « des quotas »). Par rapport à l'enquête Vacances, le panel SDT ne s'intéresse qu'aux personnes de 15 ans et plus, et n'interroge que les résidents de [nationalité française](#). En revanche, SDT couvre tous les déplacements et séjours d'au moins une nuit hors du domicile, du lieu de travail, du lieu d'étude, quelles qu'en soient les raisons alors que l'enquête Vacances de l'Insee ne recense que les déplacements d'agrément, mais pour toute la population vivant en [France métropolitaine](#).

Ainsi, la méthodologie et le champ couvert diffèrent assez largement, ainsi, bien sûr, que la périodicité de l'enquête. L'enquête Vacances, fondée sur les méthodes d'échantillonnage de l'Insee assurant la représentativité des résultats pour les ménages (hors ménages vivant en collectivité, par exemple foyers de travailleurs, maisons de retraite, etc.) apparaît comme apportant des éléments de cadrage solides justifiant la périodicité quinquennale adoptée depuis 1994.

¹ Cette direction fait partie du ministère en charge de l'économie.

Les concepts mesurés par l'enquête

La notion de vacances utilisée dans l'enquête a évolué. Elle répond désormais à une normalisation internationale. On entend par « **vacances** » l'ensemble des déplacements d'agrément (c'est à dire effectués pour des motifs autres que professionnel, d'étude ou de santé) comportant **au moins quatre nuits consécutives** en dehors du domicile.

Cette définition, utilisée pour des enquêtes de même type dans l'ensemble des pays de l'[Union européenne](#), ne prend pas en compte les week-ends. Elle ne recouvre pas la notion courante de « [tourisme](#) ». Elle est à la fois plus large, en comprenant tous les séjours dans les familles ou les endroits non touristiques et plus étroite, puisque le tourisme d'affaires n'est pas étudié.

Les notions de déplacements, séjours et circuits d'agrément

L'enquête repère en premier lieu les déplacements. Un **déplacement** est défini comme une période d'au moins deux nuits de suite passées hors du domicile, en dehors des week-ends. Pour chaque personne du ménage interrogée, on dénombre le nombre de « déplacements d'agrément » durant la période de référence de l'enquête. Suivant la durée du déplacement, par convention, une distinction est opérée entre **courts et longs déplacements**. Les courts déplacements, période de deux ou trois nuits de suite diffèrent des longs déplacements, période d'au moins quatre nuits de suite.

Lors de déplacements on peut dénombrer des **séjours** ou **circuits** :

- ✓ Un séjour est une période d'au moins quatre nuits passées au même endroit.
- ✓ En revanche, un circuit est aussi défini comme une période d'au moins quatre nuits mais passées dans au moins deux lieux différents.

Le déplacement et le séjour peuvent recouvrir la même notion (par exemple, lorsqu'il y a un seul séjour par déplacement). Mais un déplacement peut comporter plusieurs séjours ou circuits.

On définit également les « courts » séjours d'agrément qui correspondent à une à trois nuits hors du domicile, que ce soit ou non à l'occasion de week-ends.

Le concept de **week-end** dans l'enquête a une acceptation plus large que celle habituellement admise : il peut varier d'une durée de une à trois nuits. Ainsi il recouvre une des trois situations suivantes, à savoir :

- Un week-end d'une nuit doit comprendre la nuit du samedi au dimanche (ou du dimanche au lundi).
- Le week-end de deux nuits comprend soit les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, soit celles du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.
- Un week-end de trois nuits inclut soit les nuits du jeudi au vendredi, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, soit celles du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.

La mesure de ces notions

L'enquête Vacances permet de décrire dix longs déplacements et cinq séjours au maximum. Ces déplacements sont décomposés en séjours et circuits.

Au cours d'un déplacement, une personne peut avoir fait un séjour, un circuit, plusieurs séjours, ou bien avoir alterné séjours et circuits. Chaque déplacement sera, s'il y a lieu, décomposé en une succession de séjours et circuits, qui seront décrits un par un.

Les déplacements peuvent être communs à plusieurs individus du ménage, mais pas forcément : un individu d'un même ménage a pu partir en vacances seul ou bien avec l'ensemble des membres du ménage ou bien avec certains membres du ménage seulement, ou bien avec des membres du ménage mais avec des dates de départ et de retour différentes ainsi que des moyens de transports différents.

Cas particuliers :

Les enfants de parents divorcés

En cas de garde alternée des enfants, chacune des deux résidences des parents divorcés doit être considérée comme la [résidence principale](#) des enfants. Le fait de séjourner alternativement dans l'une puis dans l'autre de ces résidences ne donne donc pas lieu à des séjours hors domicile.

En revanche, dans le cas de garde par un seul des parents, le séjour effectué chez l'autre parent, dans le cadre de l'exercice de son droit de visite, doit être considéré comme un séjour hors domicile à retenir dans l'enquête. Ceci est valable pour la totalité du questionnement.

Les séjours réalisés pour un motif de santé

Les séjours réalisés pour un motif de santé sont exclus du champ de l'enquête . Est considéré comme séjour de santé (et non comme séjour de vacances) tout séjour médicalisé, c'est-à-dire correspondant à une prescription médicale ayant donné lieu à une ordonnance et conduisant à des remboursements de sécurité sociale. Ce cas est fréquemment rencontré pour le tourisme de santé (cures thermales).

Les personnes accompagnant simplement un « curiste » sans participer aux activités faisant partie de la prescription médicale doivent au contraire être considérées comme des vacanciers.

La période d'observation

La totalité de la période d'observation (été et hiver) concerne les vacances terminées entre le 1er octobre 2003 et 30 septembre 2004 pour l'enquête Vacances de 2004. La période d'observation était la même pour les enquêtes antérieures, soit les vacances commencées entre le 1er octobre de l'année N-1 et le 30 septembre de l'année N (année d'enquête).

On appelle saison hivernale d'une année N donnée, la période qui court du 1er octobre de l'année N-1 au 30 avril de l'année N et saison estivale la période qui commence le 1er mai et se termine le 30 septembre de l'année N.

La mesure des durées

La durée des déplacements, séjours et circuits est généralement calculée à partir des dates de départ et de retour au domicile. Elle est définie par le nombre de **nuitées** (nuits passées hors du domicile).

Les trajets et déplacements d'une à trois nuits sont à rattacher au séjour qui les suit. Un trajet de retour au domicile est à affecter au séjour qui le précède. Si un trajet est suivi ou précédé d'un circuit, il fait partie intégrante de ce circuit.

Cadrage historique

L'observation par sondage des vacances des Français s'est poursuivie de manière régulière, depuis 1965, pour les vacances d'été et, depuis 1969, pour les vacances d'hiver.

De 1973 à 1994, l'enquête a eu lieu deux fois par an dans le cadre de l'enquête communautaire de conjoncture auprès des ménages, enquête renommée Camme depuis 1986 (anciennement « Étude sur les intentions d'achats des particuliers ») :

- une enquête effectuée en mai portait sur les vacances d'hiver et de sports d'hiver ;
- une enquête réalisée en octobre s'intéressait aux vacances d'été.

Depuis 1994, l'enquête Vacances est réalisée tous les cinq ans, en octobre, dans le cadre du dispositif d'enquêtes permanentes des Conditions de vie des ménages (EPCV).

Le champ de l'enquête et le mode de collecte

Le champ de l'enquête : « les Français »

Toutes les personnes, même [étrangères](#), vivant en [France métropolitaine](#), dans un [ménage](#) (hors logements collectifs, c'est à dire ni en foyer, ni en institution de santé ou de retraite, ni en cité universitaire...) sont interrogées. Par convention, elles sont désignées comme « **les Français** », dans les publications de l'Insee.

L'échantillon

L'enquête Vacances est effectuée à partir d'un échantillon aléatoire de [logements](#) tirés dans une base de sondage constituée d'une part, du [recensement de la population \(échantillon maître\)](#) et complétés d'autre part, à partir de la [base de sondage des logements neufs](#) (BSLN). Une fois l'ensemble de ces logements déterminé (à partir de l'élaboration d'un plan de sondage), on interroge les ménages occupant les logements de l'échantillon.

Pour l'enquête de 2004, l'ensemble de l'échantillon est constitué de logements tirés dans la base de sondage selon un plan de sondage stratifié (par catégories de communes) à plusieurs degrés, le nombre de degrés étant variable selon les strates. C'est à dire que l'on « tire » d'abord des unités primaires, ici des groupes de communes, puis on tire dans chacune des unités secondaires, si le sondage est à deux degrés, etc. Ces dernières sont les unités enquêtées.

Selon les années d'enquête, les tailles d'échantillon, en nombre de ménages, individus et séjours recensés varient, mais restent représentatifs de la population française.

Les vagues d'enquête

Les deux dernières enquêtes Vacances (2004 et 1999) se sont déroulées avec une seule interrogation au mois d'octobre : interrogation rétrospective sur les douze derniers mois.

Les enquêtes précédentes, réalisées deux fois par an fonctionnaient différemment. Pour l'enquête d'octobre, la moitié de l'échantillon était composée de ménages déjà interrogés au mois d'octobre de l'année précédente, l'autre moitié étant nouvelle. On pouvait ainsi comparer les comportements de départs en vacances d'été des mêmes personnes à un an d'intervalle. Les échantillons interrogés au mois de mai étaient indépendants d'une année sur l'autre. Ils étaient également indépendants des échantillons interrogés en octobre.

Le déroulement de l'enquête

La collecte des informations est réalisée par des entretiens en face à face selon le mode usuel de collecte assistée par informatique (Capi). Les enquêteurs de l'Institut interrogent les ménages occupant les logements de l'échantillon, même si le ménage actuel n'est pas celui qui habitait dans le

logement figurant dans la base de sondage de départ (autrement dit celui qui figurait sur la « fiche-adresse » remise à l'enquêteur).

Pour chaque ménage, l'entretien porte sur tous les départs et tous les séjours de vacances de la période considérée, pour tous les membres du ménage vivant dans le logement.

Redressements

Dans la mesure où l'enquête Vacances constitue une partie variable du dispositif EPCV, les méthodes de redressements employées sont celles de ce dispositif. Elles sont décrites en page 5 de la méthodologie d'élaboration d'EPCV, documentée dans « *Sources et méthodes* », à l'emplacement suivant : [Enquêtes permanentes des conditions de vie](#).

Glossaire

Échantillon maître

L'échantillon maître de l'Insee, issu du recensement de 1999, est une liste de logements établie à partir de ce recensement de la population. Elle contient les logements achevés à la date du recensement. L'échantillon maître ne concerne que la France métropolitaine.

Il convient de compléter cet échantillon maître grâce à la base de sondage des logements neufs.

Base de sondage des logements neufs

La base de sondage des logements neufs (BSLN) complète l'échantillon maître et permet sa mise à jour annuelle pour le tirage des échantillons de logements utilisés dans les enquêtes ménages de l'Insee. Elle regroupe une partie des logements neufs achevés après le recensement de 1999 et situés dans les mêmes communes que celles de l'échantillon maître. Cette base est établie à partir du fichier des permis de construire du Ministère en charge de l'équipement (fichier national de permis de construire déclarés achevés) et d'une enquête d'achèvement sur le terrain.